



REGLEMENT INTERIEUR – SEPTEMBRE 2021

ACCUEIL

Le Client, muni de sa carte d'abonnement en cours de validité et de son bracelet ou badge, est autorisé à pénétrer dans les locaux du Club STATION FOCH ANGERS (« Club ») et à en utiliser les installations en respectant le présent règlement intérieur et les limites de son abonnement. Le Client s'engage à éviter toute attitude ou tenue de nature à porter atteinte à la sécurité, à l'hygiène, au confort ou au bien-être des autres clients, du personnel ou des prestataires du Club. Il est strictement interdit de fumer, vapoter, cracher, boire de l'alcool et crier dans les locaux du Club. L'utilisation du téléphone portable est tolérée uniquement sur vibreur. Les conversations téléphoniques doivent se tenir en dehors des salles d'activités et de détente (accueil, vestiaires ou en dehors de l'établissement).

VESTIAIRES

Le passage aux vestiaires s'effectue pieds nus, avec des claquettes ou des chaussures propres réservées aux activités en salle. Le Client doit obligatoirement disposer de chaussures propres et exclusivement réservées aux activités en salle pour profiter des prestations du Club. Des casiers à fermeture traditionnelle (fermeture avec cadenas, **non fourni** par le Club) sont mis à disposition dans les vestiaires et leur utilisation est limitée à la durée de la séance. Tout cadenas laissé sur un casier sera ouvert le soir même lors de la fermeture de l'établissement pour des raisons de sécurité. **Le Client est invité à ne pas apporter de biens de valeur, argent... dans les locaux du Club. Si toutefois le Client apporte de tels biens dans les locaux, il est invité à les ranger dans un casier fermé avec son cadenas personnel.** Le Client s'engage à avoir une attitude conforme aux bonnes mœurs et à utiliser les vestiaires (y compris douches, espaces détente, toilettes, rangement, etc.) dans le respect des autres clients et notamment à ne pas asperger d'eau les sols à la sortie de la douche.

SALLES D'ACTIVITES

Le Client, par respect pour les autres personnes ainsi que pour respecter le temps d'échauffement, doit arriver à l'heure aux cours collectifs et individuels et maintenir une attitude courtoise vis-à-vis des autres. Par mesure d'hygiène et pour le respect de tous, le Client doit porter une tenue propre, conforme aux bonnes mœurs et adaptée à la pratique sportive ainsi que des chaussures réservées aux activités en salle. Il doit également se munir d'une serviette propre afin de la disposer sur les appareils, les tapis ou les espaces au sol qu'il utilisera lors de sa pratique. Après l'utilisation d'un équipement, le Client doit s'assurer de le laisser propre et dans un état permettant l'accès par un autre client. Le Client doit utiliser les pulvérisateurs et les lingettes mis à sa disposition afin de nettoyer d'éventuelles traces de sudation, décharger les barres de musculation, ranger aux endroits prévus à cet effet les poids et haltères ainsi que tous les matériels et équipements utilisés. **Le Client s'engage à respecter toute demande ou instruction faite par le personnel ou la direction notamment afin de ne pas mettre en danger sa propre sécurité et celles des autres.** Le Client s'engage à porter son bracelet ou être muni son badge pendant toute sa séance.

HORAIRES

Les horaires d'ouverture du Club sont mentionnés dans les locaux et sur le site internet du Club. Le Client s'engage à quitter les locaux en respectant les horaires annoncés et à organiser sa séance de façon à ne pas gêner les opérations de fermeture. Les plannings des cours collectifs sont mentionnés dans les locaux et sur le site internet du Club.

PHOTOGRAPHIES ET COURTES VIDEOS

La prise de photographies ou de courtes vidéos par le Client à l'intérieur du Club est tolérée, à l'exception des douches, vestiaires et WC dans lesquelles cela est prohibé. Le Client veillera toutefois à ce que cela ne dérange pas les autres personnes et ne perturbe pas les activités du Club. Le Client veillera également à ne pas photographier ou filmer d'autres personnes que lui, sauf s'il obtient l'accord des autres personnes. Photographier ou filmer des mineurs est interdit. Le Client s'interdit de faire un usage non conforme à la loi des photographies et courtes vidéos réalisées dans le Club. Le Client est seul responsable des photographies ou courtes vidéos qu'il réalise dans le Club et de l'usage qui en est fait.